

**CVE EVRAZ**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 27 AVRIL 2021**  
**A VAILLY, HAUTE-SAVOIE**



Changeons notre Vision de l'Énergie

Compte-rendu rédigé par Quelia (mandatée par CVE)

## Synthèse de la réunion

### Les participants

14 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élus, des représentants du tourisme, de la pêche, d'associations environnementales et de la gestion des rivières sur le territoire. (Voir page 3 la liste des participants).

### Déroulé de la réunion de travail

- Présentation du porteur de projet
- Présentation et identification des enjeux pour les acteurs territoriaux présents
- Échanges sur la démarche et réponses aux questions

### Calendrier

- Printemps 2021:
  - en amont des procédures administratives
  - démarrage de la phase de conception du projet
- 2022-2023 : Autorisations et construction
- 2024 : Mise en service de l'installation

### Information et dialogue

- 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail : 27 Avril 2021
- Site internet <http://cve-evraz.energiedurable.info>
- Adresse mail dédiée [cve-evraz@energiedurable.info](mailto:cve-evraz@energiedurable.info)
- Une enquête publique sera organisée par la Préfecture (probablement en 2022) après le dépôt des demandes d'autorisation administratives

### Site d'implantation

- L'implantation retenue du projet hydroélectrique sur la commune de Vailly inclut deux sites et une conduite enterrée qui acheminera l'eau entre les lieux-dits les Charges-d'en-Haut et Evraz.

### Énergie hydroélectrique

- La production d'électricité représentera l'équivalent de la consommation de 1200 foyers.

### Attentes et conclusions de la réunion de travail

Les échanges ont permis de répondre à de nombreuses questions et d'identifier des sujets d'attention importants aux yeux des parties prenantes. Ils sont détaillés dans les pages suivantes.

**Continuité biologique et écologique (page 12)** : liée au débit réservé et son effet sur la faune, les espèces piscicoles ou les sédiments.

**Le changement climatique et son influence sur le débit (page 12)** : questionnement sur la prise en compte de l'évolution du débit dans l'élaboration du projet.

**Le tourisme (page 16)** : mise en valeur du tourisme industriel et lien avec le patrimoine existant.

**La stabilité du terrain (page 16)** : spécifique au territoire, préoccupation importante pour les habitants et enjeu notamment pour la construction.

## Table des matières

<b>SYNTHESE DE LA REUNION</b>	<b>1</b>
<b>LES PARTICIPANTS</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>PRESENTATION DE CVE</b>	<b>4</b>
<b>L'HYDROELECTRICITE</b>	<b>5</b>
<b>TERRITOIRE D'IMPLANTATION DU PROJET</b>	<b>6</b>
<b>ÉCHANGES</b>	<b>9</b>
<b>LE DEBIT ET LA CONTINUITE BIOLOGIQUE ET SEDIMENTAIRE</b>	<b>9</b>
<b>LES ENJEUX DU TERRITOIRE</b>	<b>11</b>
<b>MOYENS D'INFORMATION ET D'ECHANGES</b>	<b>11</b>
<b>CALENDRIER</b>	<b>12</b>
<b>TOURISME ET HYDROELECTRICITE</b>	<b>12</b>
<b>GLISSEMENT DE TERRAIN</b>	<b>13</b>
<b>AUTRES THEMATIQUES</b>	<b>14</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>15</b>

## Les participants

14 personnes ont participé à la réunion de travail.

### Collectivités Territoriales

Yannick TRABICHER, Maire de Vailly

Eric FAVRE, Conseiller municipal de Vailly (habitant du Lavouet et responsable de Hydralpes, centrale de production hydroélectrique)

Jean-Louis VUAGNOUX, Maire de Bellevaux

Yves MEYNET, Conseiller municipal de Bellevaux

Florian IRLES, Conseiller municipal de Reyvroz

### Acteur touristique

Isabelle CURT-COMPTE, Directrice, Office de Tourisme Intercommunal des Alpes du Léman

### Acteurs environnementaux

Guillaume BUGNET, Chargé de mission, chef de pôle Contrat de Rivières des Dranses et de l'Est Lémanique, SIAC.

Eric VULLIEZ, Responsable de Secteur Chablais – Faucigny, Forêt domaniale du Brevon, ONF

### Acteurs associatifs

MME. HURÉ, Représentante, Transition d'enfer

Philippe CROLA, Président, AAPMACG – AAPPMA du Chablais Genevois

### Porteurs du projet

Jean-Baptiste SALLE, Directeur, CVE Hydro

Marie-Laurence DE KERGORLAY, Ingénierie d'étude, CVE Hydro

### Animation

Constant DELATTE et Pauline GUIBERT, concertants, Quella, mandatés par CVE pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

### Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence ayant d'autres engagements au même moment :

Jean-Marc GIROD, premier adjoint, Vailly

Gilles BERGOEN et Guy VOISIN, Amicale des pêcheurs de Bellevaux

Jean-Paul AMOUDRY, SYANE

Association syndicale autorisée du Massif des Trois Becs

Communauté de communes du Haut-Chablais

### Autre invité

Asters - Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie

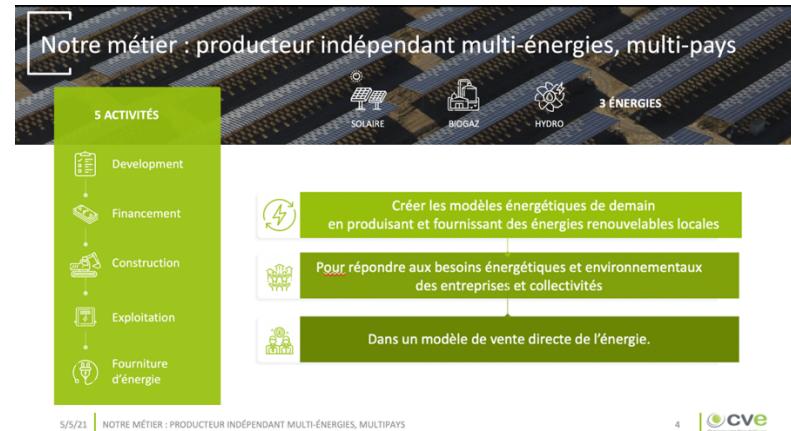
Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de CVE (diapositives ci-après).

## Introduction



M. DELATTE, Quelia, détaille l'objectif et le sujet de la réunion : présenter le projet CVE Evraz, recueillir les attentes et échanger avec les acteurs du territoire.

## Présentation de CVE

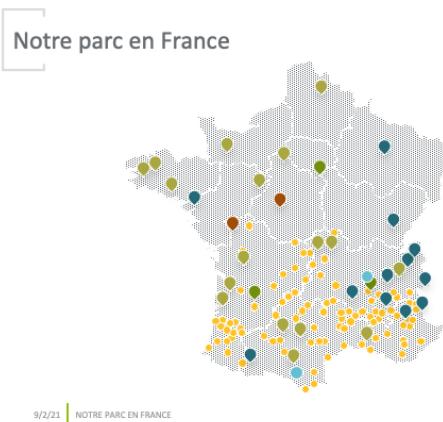


M. SALLÉ présente CVE et indique que la particularité de l'entreprise est d'être présente à toutes les étapes de la production d'énergie, du développement à la fourniture d'énergie dans une logique de circuit court.

### Nos engagements



CVE s'inscrit dans une logique locale en matière de production et de consommation d'énergie renouvelable.



M. SALLÉ présente les centrales hydroélectriques en projet et en exploitation par CVE sur le territoire français. Il met notamment en avant les centrales en exploitation de Chizonnet et d'Alet-les-Bains, de basse-chute et de haute-chute.

## L'hydroélectricité

M. SALLÉ, détaille le fonctionnement général de la technologie et caractérise la petite hydroélectricité dont l'échelle est réduite face aux grands projets d'hydroélectricité. C'est une énergie « au fil de l'eau » et est sans retenue (barrage).

### L'Hydroélectricité

Un cours d'eau qui dévale une pente possède de l'énergie.

Récupérée, cette énergie est transformée en électricité.

# Energie décentralisée au fil de l'eau

# Puissance = g x Débit x Hauteur

# Différence entre la « Grande » Hydroélectricité et la « Petite »

# Deux types de centrale :

1. Haute chute : Hauteur importante
2. Basse chute : Débit important

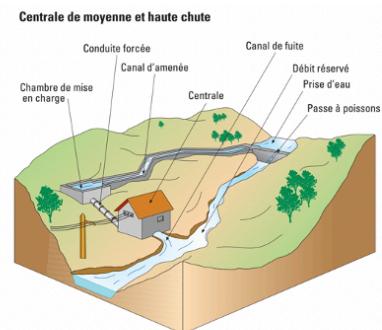
5/5/21 | L'Hydroélectricité

11 | CVE

Les caractéristiques et le fonctionnement d'une centrale de haute chute sont précisés par M. SALLÉ. CVE Evraz sera une centrale de haute-chute.

### Quelles sont les particularités d'une centrale de haute chute?

- Dans les zones de montagne ou à fort relief
- Différence d'altitude de plusieurs dizaines de mètres entre la centrale et la prise d'eau



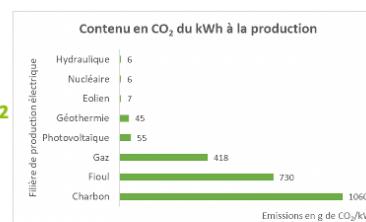
13 | CVE Changeons notre Vision de l'Energie

5/5/21 Quelles sont les particularités d'une centrale de haute chute?

M.SALLÉ évoque l'importance de l'hydroélectricité dans la transition énergétique et les objectifs nationaux. Il rappelle également la durabilité des installations (100 ans), le savoir-faire français (houille blanche) et la filière économique locale non délocalisable créée.

### L'Hydroélectricité, une énergie au service de la transition énergétique ?

- Nécessité de **réduire par 4** les émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2050 à l'échelle nationale
- L'hydroélectricité est **l'énergie produisant le moins d'émissions de CO<sub>2</sub> par kWh**
- **10%** de la production hydroélectrique en France
- **2250** installations hydroélectriques



15 | CVE Changeons notre Vision de l'Energie

5/5/21 Sources : Ministère de la transition écologique (stratégie nationale bas carbone - SNBC) Base carbone ADEME

## Territoire d'implantation du projet

M. SALLÉ présente le cycle de développement d'un projet par CVE de l'opportunité jusqu'à la construction et l'exploitation. Il apporte des précisions sur le calendrier. CVE souhaite déposer le dossier d'autorisation environnementale pour CVE Evraz fin 2021 ou début 2022.

### LE CADRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGLEMENTAIRE

- Les ouvrages hydroélectriques doivent permettre :
  - La dévalaison des espèces piscicoles
  - La montaison des espèces piscicoles
- Débit réservé à la rivière :
  - Obligation réglementaire de laisser en permanence un débit suffisant dans la rivière garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les cours d'eau
  - Etude par un bureau d'étude spécialisé
  - Au moins égal à 10% du débit moyen annuel (obligation réglementaire)
- Demande d'autorisation environnementale

7/5/21 | LE CADRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGLEMENTAIRE

19 | CVE Changeons notre Vision de l'Energie

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit un projet de petite hydroélectricité est également exposé. La notion de **débit réservé**, (débit qui est obligatoirement laissé à la rivière, non détourné) est essentielle.

### Pourquoi le choix de ce site ?

#### # Débit de la rivière important : 1,65m<sup>3</sup>/s

- Bassin versant de grande surface (stabilité de la production)
- Débit de cours d'eau conséquent

#### # Tronçon de rivière présentant un dénivelé et une pente conséquente

#### # Présence de seuils existants pour la prise d'eau :

- Pas de création de nouvel obstacle à l'écoulement
- Réutilisation d'ouvrages existants

28/5/21 | Pourquoi le choix de ce site ?

22 | CVE  
Changeons notre Vision de l'Énergie

1

M. SALLÉ détaille les particularités du territoire qui ont mené CVE à conduire le développement de CVE Evraz sur le Brevon, à Vailly. Le Brevon n'est pas classé « Liste 1 » ce qui indique qu'il est possible d'implanter des ouvrages hydroélectriques.

L'ouvrage se différencie des autres centrales de haute-chute par l'absence du canal d'améné. La centrale CVE Evraz possèdera un débit suffisamment important pour éviter cette infrastructure. Le débit dérivé de 1,65m<sup>3</sup>/s est à confirmer, il résulte des études qui visent à éviter et réduire l'impact du projet sur l'environnement.<sup>1</sup>

### Quelles études ont été réalisées en amont ?

#### ETUDE HYDROLOGIQUE

- Station hydrométrique installée depuis décembre 2019
  - Analyse pluviométrique

#### ETUDE FAUNE FLORE TERRESTRE ET AQUATIQUE

- Bergeronnette des ruisseaux
  - Chouette hulotte
  - l'Écureuil roux
  - Coronelle lisse
- Le lézard des murailles
  - Grenouille rousse
  - Castor présent en aval

18/5/21 | Quelles études ont été réalisées en amont ?

25 | CVE  
Changeons notre Vision de l'Énergie

### La centrale hydroélectrique de l'Evraz

- Sur la rivière du Brevon
- Centrale de type haute chute

#### Caractéristiques techniques

- Débit dérivé : 1,65 m<sup>3</sup>/s
- Hauteur de chute : 80 m
- Longueur de CF : 2000 m
- Puissance Nette : 990 kW
- Production estimée : 4,3 GWh/an

**Pas de canal d'améné, uniquement une conduite forcée**

**# Une production électrique de 4,3 GWh équivalente à la consommation annuelle de 1200 foyers (hors chauffage et ECS)**

**# Un rejet de 374 tonnes de CO2/an évité**

26/5/21 | La centrale hydroélectrique de l'Evraz

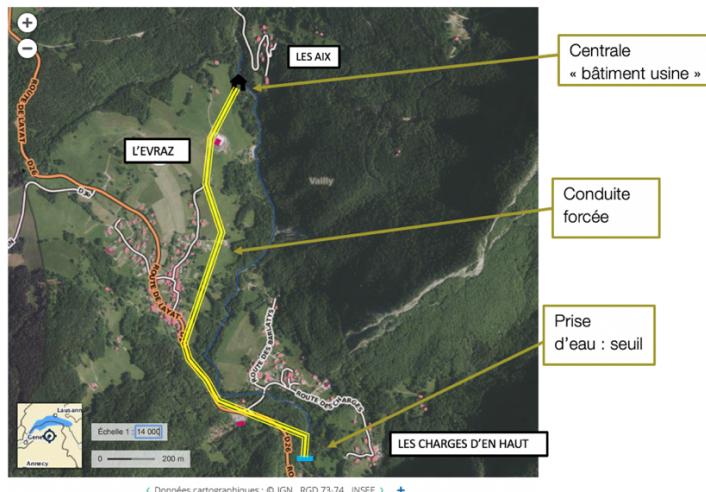
24 | CVE  
Changeons notre Vision de l'Énergie

2

<sup>1</sup> Modification de la valeur du débit et de la slide après présentation

<sup>2</sup> Modification de la valeur du débit après la présentation.

## Les installations de la centrale hydroélectrique



Le seuil, au lieu-dit Charges d'en Haut, est situé juste en aval de la plateforme des déchets inertes.

### LA CENTRALE DE L'EVRAZ : LA PRISE D'EAU

#### LA PRISE D'EAU

- Implantation prévue sur parcelle communale, au lieu-dit « Charges d'En-Haut »
- Ré-utilisation des seuils existants
- Pas de création de nouvel obstacle



Le seuil existant

Question : Qu'est-ce-qu'un seuil RTM ?

Réponse : C'est un seuil réalisé sous la supervision du service de Restauration des Terrains de Montagne pour lutter contre l'érosion du Brevon. Il est implanté sur des parcelles communales et il permet de stabiliser le fond de la rivière.

Marie-Laurence DE KERGORLAY explique le fonctionnement de la prise d'eau. La « mise en charge » est le moment où l'eau est mise en pression pour entrer dans la conduite forcée. Une vanne d'isolement permet de stopper la mise en charge en cas de problème. Cette même vanne permet de remettre en fonctionnement la centrale.

### LA CENTRALE DE L'EVRAZ : LA CONDUITE FORCÉE

#### LA CONDUITE FORCÉE

- Cheminement conçu pour diminuer les impacts :
- Canalisation entièrement enterrée
- Suit les chemins communaux existants
- Evite le bâti
- Le plus droit possible



Exemple de canalisation (pendant et après travaux)

Une centrale hydroélectrique est composée de 3 éléments :

- le seuil (prise d'eau)
- la conduite forcée
- le bâtiment usine dans lequel résident les turbines.

Des questions sont posées sur l'insertion de la conduite forcée sur une zone sujette aux glissements de terrain à Vailly (voir page 13).

#### LA CENTRALE DE L'EVRAZ : BÂTIMENT DE LA CENTRALE

##### LE BÂTIMENT DE LA CENTRALE

- Implantation en amont de la confluence avec la Folla
- Sur le lieu dit de l'Evraz
- Implantation sur parcelle privée
- Bâtiment dans une zone encaissée et peu visible
- 100m<sup>2</sup>
- 8 à 10m de haut



Photomontage d'insertion du bâtiment de la centrale

26/5/21 | LA CENTRALE DE L'EVRAZ : BÂTIMENT DE LA CENTRALE

29 | CVE  
Changeons notre Vision de l'Énergie

Le bâtiment est conçu pour s'intégrer dans le paysage. Il comprend une à deux turbines. L'eau turbinée redescend ensuite dans une fosse pour être restituée au Brevon, au niveau du bâtiment.

## Échanges

L'équipe de CVE a conscience que des questions peuvent se poser sur l'intégration de l'ouvrage dans l'environnement existant. Ainsi, une partie importante de la réunion est dédiée aux échanges sur les sujets suivants.

#### QUESTIONS ET ECHANGES

- ❖ Compatibilité avec les usages de la rivière (pêche)
- ❖ Tourisme
- ❖ Glissement de terrain
- ❖ Circulation des sédiments
- ❖ L'impact des travaux
- ❖ L'information autour des projets d'hydroélectricité sur le territoire

22/09/2020 | ❖ Autres sujets d'intérêt ?

37 | CVE  
Changeons notre Vision de l'Énergie

## Le débit et la continuité biologique et sédimentaire

### ⌚ La faune aquatique et piscicole

**Question :** Le débit réservé minimum de 10% est-il une obligation légale à toute prise d'eau ?

**Réponse :** Il y a en effet une obligation légale à délivrer un débit réservé au minimum de 10% du module (le module correspondant au débit moyen). Ce débit réservé peut être supérieur à ce seuil de 10% mais pas inférieur. Dans le cas du projet de l'Evraz, la valeur qui sera proposée aura été calculée à la suite d'une étude environnementale spécifique appelée "étude de débit minimum biologique". Ces études nécessitent des inventaires de terrain et sont en cours de réalisation par l'expert hydrobiologue. La valeur obtenue à l'issue de cette étude sera probablement supérieure à 10% du module mais elle n'est pas encore définie à ce stade.

**Question :** Quand est-ce qu'on peut turbiner l'eau ? Le débit dérivé varie-t-il selon les saisons ?

**Réponse :** La portion de rivière entre la prise d'eau et l'usine ne doit pas être à sec et doit recevoir son débit réservé de manière prioritaire, il y a donc une partie de l'année où l'on turbinera moins de 1,65m<sup>3</sup>/s :

- 25% du temps le débit dérivé sera inférieur à 1,65 m<sup>3</sup>/s
- 5% du temps (entre août et septembre, période d'étiage) l'eau ne sera pas turbinée du tout.

**Question :** N'y a-t-il pas une obligation légale d'installer une passe-à-poissons ?

**Réponse :** Il n'a pas d'obligation à installer d'ouvrage de continuité écologique puisque la portion n'est pas classée liste 2. Toutefois, le projet est soumis à d'autres obligations réglementaires comme la non-

dégradation des masses d'eau. L'étude d'impact fournira un diagnostic complet et spécifique au projet. Il a été identifié, en concertation avec l'Office Français pour la Biodiversité, que la mise en place d'une dévalaison (descente des poissons vers l'aval) était nécessaire mais que l'installation d'une passe à poissons (montaison des poissons) présentait une faible plus-value écologique sur le tronçon d'études.

**Remarque :** M. CROLA remarque que la préservation des espèces piscicoles est importante, mais celle des insectes et de toute de la faune l'est aussi. Il affirme que s'il y a moins de débit, il y a moins d'insectes, donc moins de poissons car moins de nourriture. L'enjeu est donc selon lui de préserver l'ensemble de la faune en raison de la présence de plusieurs centrales hydroélectriques sur le territoire.

**Remarque :** La volonté d'aller au-delà du débit minimum légal à la suite des études hydrologiques est soulignée par le SIAC comme un atout pour le projet.

## ⌚ Débit et changement climatique

Les participants ont échangé autour du changement climatique.

Plusieurs personnes ont constaté que la baisse du débit du Brevon intervient de plus en plus tôt (dès juillet) au cours des dernières décennies. Une augmentation de la régularité des crues et des étages hivernaux est observée. Cela suscite des interrogations sur le débit dérivé par la centrale. Jean-Baptiste SALLÉ explique qu'à ce sujet des mesures sont effectuées en continu, incluant notamment les variations dues aux périodes de fonte des neiges. Il confirme que le business plan de CVE Evraz est calculé sur les quarante prochaines années et intègre donc les effets du changement climatique.

Une question se pose : « *Comment faire avec les différents usages de l'eau si le débit baisse encore ?* » Le nombre d'habitants et d'occupants des vallées et stations de ski augmente régulièrement et le débit des rivières en est directement réduit.

A ce sujet, Monsieur le Maire de Bellevaux rappelle que l'eau dérivée par une centrale hydro électrique est remise au bassin versant. MME. TRABICHER précise qu'une baisse de la consommation d'eau a été constatée ces dernières années et que la consommation résulte surtout de l'agriculture d'élevage avant la population.

**Question :** Que se passe-t-il en cas de crue ? La centrale continue-t-elle de fonctionner ?

**Réponse :** La centrale est arrêtée pour éviter tout risque de présence de cailloux dans la turbine.

## ⌚ La continuité sédimentaire

La continuité sédimentaire est une problématique importante pour la Dranse et le Brevon en raison des multiples seuils, ce point est détaillé par M. BUGNET du SIAC. Il ajoute une interrogation vis-à-vis du dessableur et de son effet.

Jean-Baptiste SALLÉ et Marie-Laurence DE KERGORLAY répondent que les études concernant les travaux sont encore en cours.

## Les enjeux du territoire

Quels sont les enjeux spécifiques au projet ?

L'accès à la centrale

Une zone propice aux glissements de terrain

Les enjeux liés aux travaux de construction : entre déforestation et risque de destruction des habitats

La préservation des habitats et usages piscicoles

7/5/21 | Quels sont les enjeux spécifiques au projet ?

30 | CVE  
Changeons notre Vision de l'Énergie

### ⌚ Une nécessaire vision globale

Les participants, dont M. Bugnet, relèvent l'importance d'avoir une vision globale des projets et de leurs impacts cumulés. Sur un même cours d'eau équipé de plusieurs installations hydroélectriques, les différents tronçons sont compartimentés. Pour le SIAC, en raison de l'existence d'un seuil et d'un débit réservé supérieur à 10%, le projet en question est un des moins impactant.

Les élus rappellent que cette vision globale nécessite une coordination de différents acteurs car les collectivités ne sont pas les seules à agir sur le territoire. L'ONF est citée à titre d'exemple à la fois comme acteur d'aménagement et comme un partenaire. Son représentant, Eric VULLIEZ, rappellera à cette occasion l'appel à projet d'hydroélectricité global lancé par l'ONF pour garder un « équilibre » au sein des rivières et ne pas les cloisonner en multipliant les installations.

## Moyens d'information et d'échanges

Quels sont les moyens d'information et dialogue ?

### ❖ Information du public

- Site internet
- Distribution d'un courrier aux habitants des hameaux Les Aix, les Charges, Lavouet

### ❖ Dialogue avec les acteurs du territoires

- Mise en place d'un groupe de travail
- Echanges continus et réguliers

23/04/2021 |

32 | CVE  
Changeons notre Vision de l'Énergie

Le site internet dédié au projet CVE EVRAZ à destination des habitants a été mis en ligne courant avril 2021 : <https://cve-evraz.energiedurable.info> avec une adresse mail de contact [Cve-Evraz@EnergieDurable.info](mailto:Cve-Evraz@EnergieDurable.info).

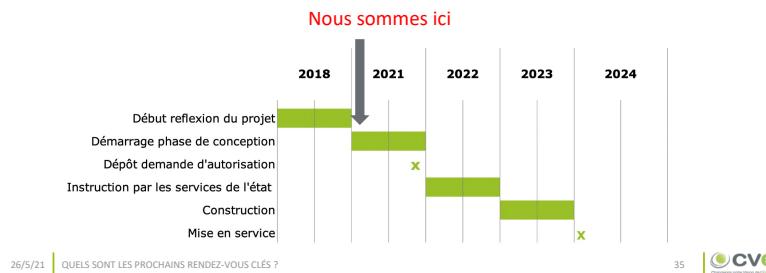
Les habitants des hameaux ont été les destinataires d'un courrier d'information distribué par les élus de la commune en avril 2021.

La sollicitation des différents acteurs du territoire via la mise en place de ce groupe de travail est particulièrement appréciée par les participants. M. BUGNET du SIAC précise qu'il apprécie travailler de cette manière avec CVE et qu'il restera vigilant sur la question de la continuité sédimentaire.

## Calendrier

### QUELS SONT LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS CLÉS ?

- ❖ Fin 2021 : dépôt des demandes d'autorisations
- ❖ 2022 : Instruction par les services de l'Etat : **Enquête publique**
- ❖ 2023 : Construction



Constant DELATTE indique que l'enquête publique est le seul élément obligatoire d'informations et d'échanges. Il précise que CVE organise donc volontairement un dialogue en amont, avant que le projet ne soit défini en détail et la procédure administrative initiée.

Question : Quand aura lieu la construction ?

Réponse : La construction dépend à la fois de la météo et du débit du Brevon, elle peut être réalisée de juillet à octobre sur deux années consécutives, CVE souhaite réduire au minimum la période de travaux.

## Tourisme et hydroélectricité

Plusieurs acteurs présents notent la richesse du territoire et la nécessité d'offrir une « meilleure médiatisation » aux centrales hydroélectriques présentes (Vailly, Bellevaux, et sur le lac). La notion de « tourisme industriel » est mise en avant par l'Office du tourisme comme une thématique intéressante pour la vallée tant au niveau touristique que pédagogique (scolaire).

Selon MME. TRABICHET, Maire de Vailly, des projets peuvent être envisagés au niveau touristique et pédagogique en liant le Géo PARK, ce tourisme industriel hydroélectrique et les glissements de terrains propres à la Vallée. L'objectif est de montrer « les choses intéressantes », comme les sites patrimoniaux et naturels recensés par le Géo PARK (ex : La forêt ivre). Plusieurs centres de vacances sont actifs sur la Vallée Verte et seraient intéressés par des activités en rapport avec la mise en valeur du territoire. Les sentiers pédestres reliant les différents secteurs sont à valoriser selon plusieurs thématiques, notamment celles des centrales hydroélectriques et du castor (qui donne son nom au Brevon).

Le représentant de l'AAPMA, rappelle l'importance du tourisme de la pêche et la nécessité de préserver son authenticité.

## Glissement de terrain

Eric FAVRE, habitant du Hameau du Lavouet interroge CVE sur le glissement de terrain qui est un sujet important pour les habitants.

**Question :** Où passe la conduite forcée par rapport au glissement de terrain ?

**Réponse :** M. SALLE et MME. DE KERGORLAY commencent par rappeler que le glissement de terrain de Vailly concerne une zone plus au nord sur la Follaz et à l'aval de sa confluence avec le Breton, où de vastes travaux de stabilisation ont été réalisés. Seul le bâtiment usine de CVE Evraz se trouve au bord de la zone de glissement connue. En revanche, d'autres zones sujettes à glissements ont été identifiées. Ils expliquent qu'un géotechnicien étudie actuellement le glissement de terrain pour le caractériser et déterminer son niveau d'activité. 3 sondages sont réalisés sur 3 points différents. A ce jour, au niveau du site prévu pour le bâtiment usine (Evraz), les études restent à compléter pour mieux caractériser le sous-sol.

Deux enjeux :

- les impacts du glissement de terrain sur les ouvrages et la nécessité d'assurer leur stabilité
- les impacts du projet sur les zones de glissements

Plusieurs zones différentes sont à différencier :

- la partie route (stable) présente des enjeux pendant les travaux pour la structure des sols
- La portion de conduite traversant des champs entre la route et la piste jusqu'à l'exploitation agricole
- le tronçon entre l'exploitation agricole de M. CHATELAIN et la centrale

**Question :** Quel pourrait être l'impact du glissement de terrain sur la conduite ?

**Réponse :** La conduite peut accepter davantage de déformations qu'une habitation. Il est courant d'installer des conduites dans des zones sujettes aux glissements de terrain.

**Question :** La conduite peut-elle avoir une influence sur le glissement de terrain ?

**Réponse :** La conduite ne doit pas bloquer la circulation de l'eau. Il est nécessaire d'éviter l'infiltration d'eau dans l'argile, en prévoyant notamment des drains aux extrémités des tranchées.

Madame la Maire et Eric FAVRE rappellent que les habitants du Lavouet et des Aix sont très alertes sur le sujet. C'est donc un point sensible, sur lequel il est attendu de CVE de continuer d'informer les habitants, une fois que les études géotechniques auront avancé.

## Autres thématiques

D'autres thématiques ont été abordées par les participants.

### ⌚ Le projet, un levier d'amélioration et de compensation

Le SIAC et les collectivités ont rappelé que le projet hydroélectrique est un outil important à utiliser pour revitaliser le territoire, notamment via les mesures d'accompagnement. Celles-ci doivent être adaptées aux besoins du milieu. A ce sujet, le SIAC mentionne la passe à poissons comme un atout pour le projet.

### ⌚ La continuité des mesures

Question : Est-ce que les mesures du débit d'eau continuent après la mise en service de la centrale hydroélectrique ?

Réponse : Une surveillance sera effectuée en continu par CVE. Les mesures permettent d'adapter le fonctionnement de la centrale pour garantir en permanence le maintien du débit réservé dans la rivière. Des contrôles de la Police de l'Eau peuvent être effectués à tout moment.

### ⌚ Les retombées économiques pour la commune et le privé

Question : Quelles sont les retombées économiques pour les collectivités ?

Réponse : Les bénéfices des collectivités sont liés à la fiscalité locale (Taxe foncière, L'IFER et la Cotisation Foncière des Entreprises) dont les retombées sont attribuées en majorité à l'intercommunalité et à la commune (20%). De plus, l'implantation des ouvrages sur des terrains communaux ou privés, génère un loyer pour les propriétaires.

**Question :** Quel est l'ordre de grandeur des retombées économiques d'une centrale hydroélectrique pour les collectivités ?

**Réponse :** Pour une centrale équivalente au projet CVE Evraz, les retombées fiscales sont d'environ 20 000 euros/an pour l'ensemble des collectivités (commune, intercommunalité et département).

### ⌚ Le développement du circuit-court chez CVE

Le développement du mécanisme de vente directe de l'électricité a suscité des interrogations.

« *Cela peut-il s'appliquer au projet de centrale sur Vailly ?* »

« *Il y a-t-il une possibilité d'alimenter directement le réservoir d'eau présent sur la commune ?* »

Jean-Baptiste SALLÉ et Marie-Laurence DE KERGORLAY expliquent que le circuit-court d'électricité en France se traduit par un certificat de garantie d'origine puisque l'énergie est redistribuée sur le réseau ENEDIS. La vente directe n'est pas prévue sur ce projet-là, au moins pendant les 20 premières années. L'alimentation directe en électricité du réservoir d'eau n'est pas possible en raison du caractère exclusif de l'obligation d'achat de la production par EDF.

## Conclusion

M. DELATTE constate que plusieurs points importants ont pu être portés à l'attention de CVE pendant le groupe de travail, notamment sur la continuité sédimentaire, biologique et faunistique du Brevon, le glissement de terrain particulier à Vailly. Les participants sont demandeurs d'informations à destination notamment des habitants. Enfin, le tourisme et la pêche sont des leviers importants pour les collectivités que CVE devra prendre en compte dans l'élaboration du projet.

### ⌚ Suites à donner au groupe de travail

La transmission d'informations aux habitants sur le sujet du glissement de terrain, son traitement, et la tenue d'un second groupe de travail sont décidés en fin de réunion.

À la suite des échanges, il est proposé d'inviter la Fédération de pêche et des représentants du Géo PARK au second groupe de travail.